Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_138-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 37
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : M. Dusautoy est représenté par M. Hameau, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Elus Excusés : M. Gaigne, Mme Joëlle Prioul, M. Vaslet

Toutes les communes étaient représentées à l'exception de la commune de Saint Marc le Blanc,

Monsieur Aymar De Gouvion Saint Cyr est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_138_020_1.1 : Validation et signature d'une convention de cofinancement entre Couesnon Marches de Bretagne et la Banque des Territoires pour un poste de manager de commerce

Monsieur le Président rappelle que Couesnon Marches de Bretagne exerce la compétence en matière de politique locale du commerce autour de trois volets :

- **Animation :** Accompagnement des projets d'implantation portés par les communes, mise en place d'actions et d'ateliers à destination des commerçants, conventionnement avec les partenaires économiques (IPF, Club de Commerce, CCI) ;

- **Financier** – PASS Commerce Artisanat, abondement du prêt d'honneur IPF, participation au Club du Commerce et de l'Artisanat ;
- **Bâtimentaire et foncier** Gestion d'équipements commerciaux (Multiservices à Coglès, salon de coiffure et boulangerie à Montours, boucherie charcuterie à Saint Marc le Blanc)

Dispositif de cofinancement des postes de manager de commerce (2021-2026)

Dans le cadre du plan France Relance, un dispositif de cofinancement sur trois ans de postes de managers de commerce a été proposé aux communes engagées dans les programmes Action Cœur de Ville (ACV) ou Petites Villes de Demain (PVD).

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_138-DE

En 2021, la commune de Maen-Roch a bénéficié de ce dispositif. Deux manageuses de commerce se sont succédées entre 2021 et 2025, avant que le poste ne soit interrompu.

Nouveau dispositif de cofinancement des postes de managers de commerce (2026-2028)

En 2026, l'Etat lance un nouveau « **Plan Commerce** », structuré autour de trois axes :

Axe 1 : Financer la revitalisation du commerce de centre-ville
- Mesure 1 : Soutien aux foncières de redynamisation
- **Mesure 2 : Financement des managers de commerce**
- Mesure 3 : Prolongement de l'axe commerce des programmes ACV, PVD et Villages d'avenir

Axe 2 : Accompagner les acteurs économiques
- Mesure 4 : Faire de l'intelligence artificielle l'alliée des commerçants
- Mesure 5 : Faire de la taxe sur les friches commerciales un levier efficace
- Mesure 6 : Donner accès à toutes les solutions pour lutter contre la vacance commerciale

Axe 3 : Développer l'activité dans les territoires fragiles
- Mesure 8 : Soutenir la création d'entreprises dans les territoires fragiles
- Mesure 9 : Expérimentation Made in Local

Dans ce cadre, 20 millions d'euros sont mobilisés pour financer environ 500 postes de managers de commerce au sein des collectivités.

Le dispositif prévoit un cofinancement pouvant atteindre 20 000 € par an pendant deux ans, dans la limite de 50 % du coût global de rémunération du poste.

Candidature de Couesnon Marches de Bretagne

Le poste actuellement occupé par le chargé de mission développement économique est éligible à ce dispositif, ses missions intégrant le management du commerce :

- Accompagnement des porteurs de projets commerciaux,
- Instruction et suivi du dispositif « Pass Commerce Artisanat »,
- Animation des partenariats avec les unions commerciales et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- Accompagnement des projets communaux en lien avec la cheffe de projet PVD,
- Organisation d'ateliers à destination des commerçants.

Le salaire brut mensuel du chargé de mission est de 3 173,78 € (temps plein). La part dédiée au management du commerce représente 0,70 ETP, impliquant une proratisation de la subvention.

Après examen de notre demande, la Banque des territoires a confirmé l'éligibilité de Couesnon Marches de Bretagne au dispositif de co-financement conformément aux règles du dispositif pour un montant de 14 000 € par an sur deux ans.
Ce cofinancement permettra de renforcer et de structurer davantage la politique de redynamisation commerciale du territoire.

Budget prévisionnel

	ANNEE 1	ANNEE 2	
	Financement total en HT	Financement total en HT	POURCENTAGE
Banque des Territoires	14 000 €	14 000 €	29,2 %
Bénéficiaires	33 941, 23 €	33 941, 23 €	70,8 %
TOTAL	47 941,23 €	47 941, 23 €	100 %

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_138-DE

La stratégie de redynamisation reposera sur l'accompagnement des porteurs de projets, l'animation commerciale, et l'identification des locaux commerciaux vacants afin de favoriser leur réoccupation via la mise en place d'une bourse aux locaux et d'un observatoire.

Elle s'appuiera également sur des actions de soutien aux commerçants existants (modernisation, transmission, numérique) et sur la valorisation de l'attractivité des centres-bourgs en lien avec les communes et le programme PVD.

Monsieur le Président propose :

- **De l'autoriser à effectuer toute démarche et signer tout document de nature à acter et valider ce conventionnement et le co-financement du poste de manager de commerce par la Banque des territoires.**

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président tel que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE